

ACTIMMOBILIER - SARL au capital de 5000 € - Siège social : 54 boulevard Jean Ossola 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR - Tél : 04 92 12 20 20 - Email : saintlaurent@laforet.com - RCS Antibes 881300479 - TVA intracommunautaire : N° FR94881300479 - Titre professionnel : Agent Immobilier - Carte professionnelle (T) CPI06052020000045281 - Activité(s) : Transaction NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION. - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante

Ventes – Barème à compter du 28 Avril 2020

Honoraires de transaction (*Hors cas particulier*- Voir ci-dessous*)

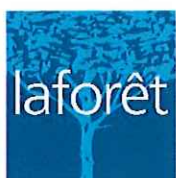
Prix de vente	Honoraires TTC
Inférieur ou égal à 50 000€	4.000€ <i>Maximum</i>
De 50.001 à 150.000€	9.000€
Supérieur ou égal à 150.000€	6 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat (de vente, de recherche).

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

***Cas particulier → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.



ACTIMMOBILIER - SARL au capital de 5000 € - Siège social : 54 boulevard Jean Ossola 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR - Tél : 04 92 12 20 20 - Email : saintlaurent@laforet.com - RCS Antibes 881300479 - TVA intracommunautaire : N° FR94881300479 - Titre professionnel : Agent Immobilier - Carte professionnelle (T) CPI06052020000045281 - Activité(s) : Transaction NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION. - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante

Locations – Barème à compter du 28 Avril 2020

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : Offert (0% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur)

Honoraires pour les autres baux :

10% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du locataire et du bailleur